

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	07 octobre 2016	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	07 octobre 2016	En exercice: 50 Présents : 35 Votants : 45

Séance du 13 octobre 2016

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le treize octobre deux mille seize à dix-neuf heures, dans la salle des Champs Blancs à Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Régine PASQUIER, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN (arrivé à 19 H 35), Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Serge PERRIER, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, Mme Sylvie BLANC, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

ETAIENT ABSENTS :

M. Michel DEFRANCE, procuration à M. Laurent RIOTTE,
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Nicolas SORET,
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Mohammed BELKAID
Mme Monique PAUTRÉ, procuration à Mme Sylvie CHEVALLIER,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Laurence MARCHAND,
M. Benoît HERR, procuration à M. Bernard MORAINÉ,
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT,
M. Guy BOURRAS, procuration à Mme Sylvie BLANC,
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT
Mme Catherine PICHON, procuration à Mme Catherine DECUYPER,
M. Gérard VERGNAUD, suppléé par M. Serge PERRIER,
M. Jean-Pierre BAUSSART, suppléé par Mme Valérie BRUSIN,
M. Claude GRUET,
Mme Isabelle MICHAUD,
M. François JACQUET,
Mme Emilie LEFORGE,
M. Alain PETER,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR
– année 2017- : travaux de sécurité dans la piscine intercommunale du Jovinien

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR – année 2017- : travaux de sécurité dans la piscine intercommunale du Jovinien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien, notamment sa compétence « piscine intercommunale du jovinien »,

Considérant que l'Etat alloue des aides dans le cadre de la DETR, pour des travaux de sécurité,

Considérant que la piscine intercommunale doit procéder aux travaux énumérés ci-dessous :

Vestiaires collectifs

Les portes des locaux vestiaires collectifs de la piscine intercommunale sont défectueuses. En effet, les huisseries PVC ainsi que la structure maçonnée sont endommagés. Aujourd'hui, il n'est plus possible de fermer certaines de ces portes, ce qui rend difficile l'isolement des vestiaires, et donc l'intimité des usagers.

Le problème provient essentiellement du support maçonné (carreau brique) qui se fissure à cause des nombreuses ouvertures et fermetures de portes. Il est urgent d'intervenir car des morceaux de carreaux brique peuvent à tout moment chuter.

- chaufferie

Les portes d'accès aux produits dangereux type chlore et acide, ainsi que la porte d'accès chaufferie sont à remplacer. En effet, ces produits dangereux ont oxydé voire désagrégé une partie de ces portes métalliques existantes. Il est donc nécessaire d'agir urgemment.

- Contrôle d'accès

Afin de contrôler les accès de cette structure, notamment pour les établissements scolaires, il est proposé d'installer des digicodes sur les entrées.

- Sécurisation de l'entrée de la piscine

Dans un souci de sécurité pour les usagers de la piscine intercommunale, il est proposé d'installer des plots de protection devant l'entrée principale de cet établissement.

Considérant le montant des travaux s'élève à 58 000 € HT, conformément au détail ci-après :

- Portes vestiaires collectifs : 35 000 € HT
- Portes Chaufferie : 15 500 € HT
- Contrôle d'accès : 2 500 € HT
- Plots devant entrée principale : 5 000 € HT

Considérant la demande de subvention dans le cadre de la DETR 2017 (60 %) : (sous réserve du nouveau règlement d'attribution 2017) : 34 800 €, sur 58 000 € HT, restant à charge de la CCJ, 23 200 €.

Vu l'exposé du Vice-Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise le président à solliciter une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2017, pour le montant précité,
- autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à cette demande de subvention.



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :

18/10/2015
18/10/2015

